



MASTERCLASS

Gérer sa microentreprise
de naturopathe

23 Juillet 2026

Par Eva Mischler - @Instinctnaturo

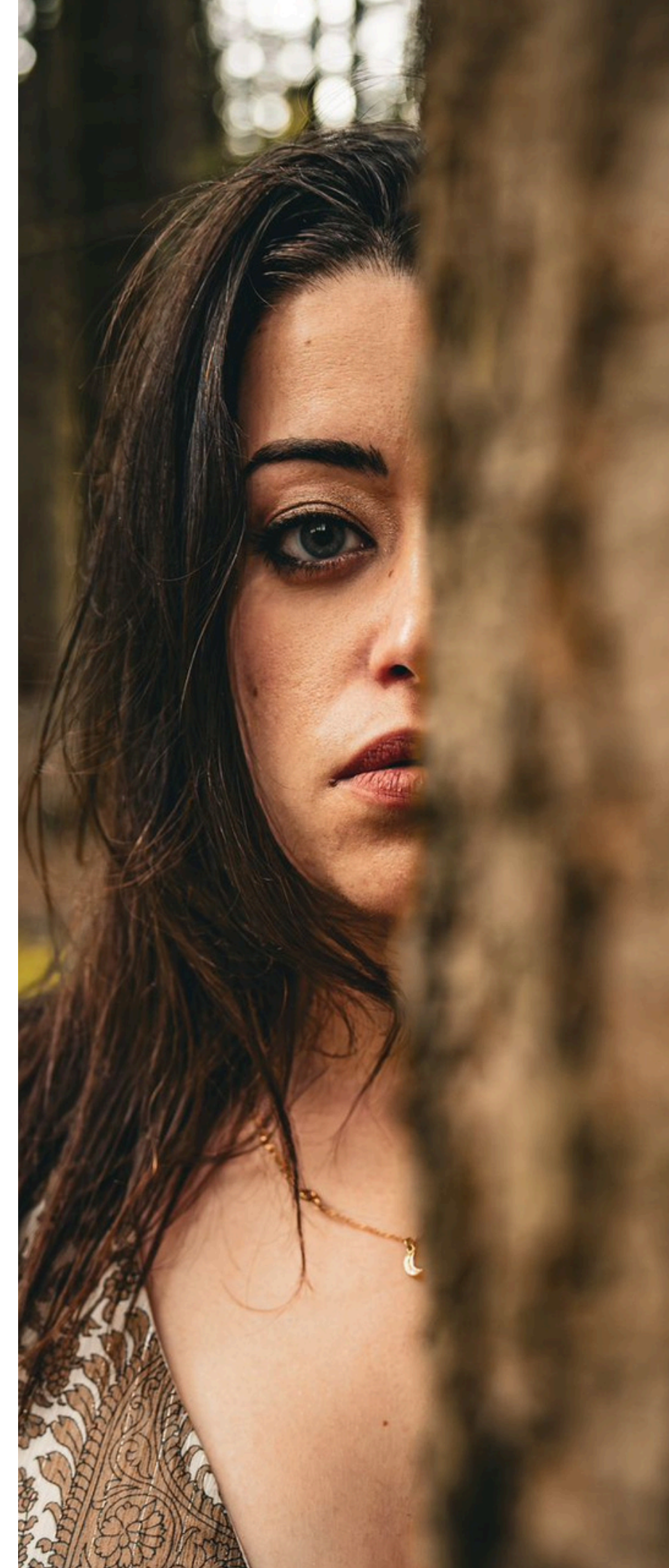
Je m'appelle Eva Mischler, je suis naturopathe depuis 2017 et formatrice depuis 2020 dans 2 écoles de naturopathie.

À la fin de mes études, je savais accompagner des consultants... mais je ne savais pas créer ni gérer une entreprise. Personne ne m'avait appris à trouver mes premiers clients, fixer mes tarifs, gérer l'administratif ou développer une activité rentable.

J'ai donc appris sur le terrain, en me formant à l'entrepreneuriat, au marketing, à la communication et à la gestion d'entreprise.

Aujourd'hui, je vis pleinement de la naturopathie depuis plusieurs années. J'ai développé mon cabinet, enseigné dans plusieurs écoles de naturopathie et accompagné plus de **2 000 étudiants et praticiens**.

Mon objectif avec cette masterclass est de vous transmettre tout ce que j'aurais aimé apprendre avant de me lancer, pour vous faire gagner du temps et vous éviter les erreurs les plus fréquentes.



Déroulé de la masterclass

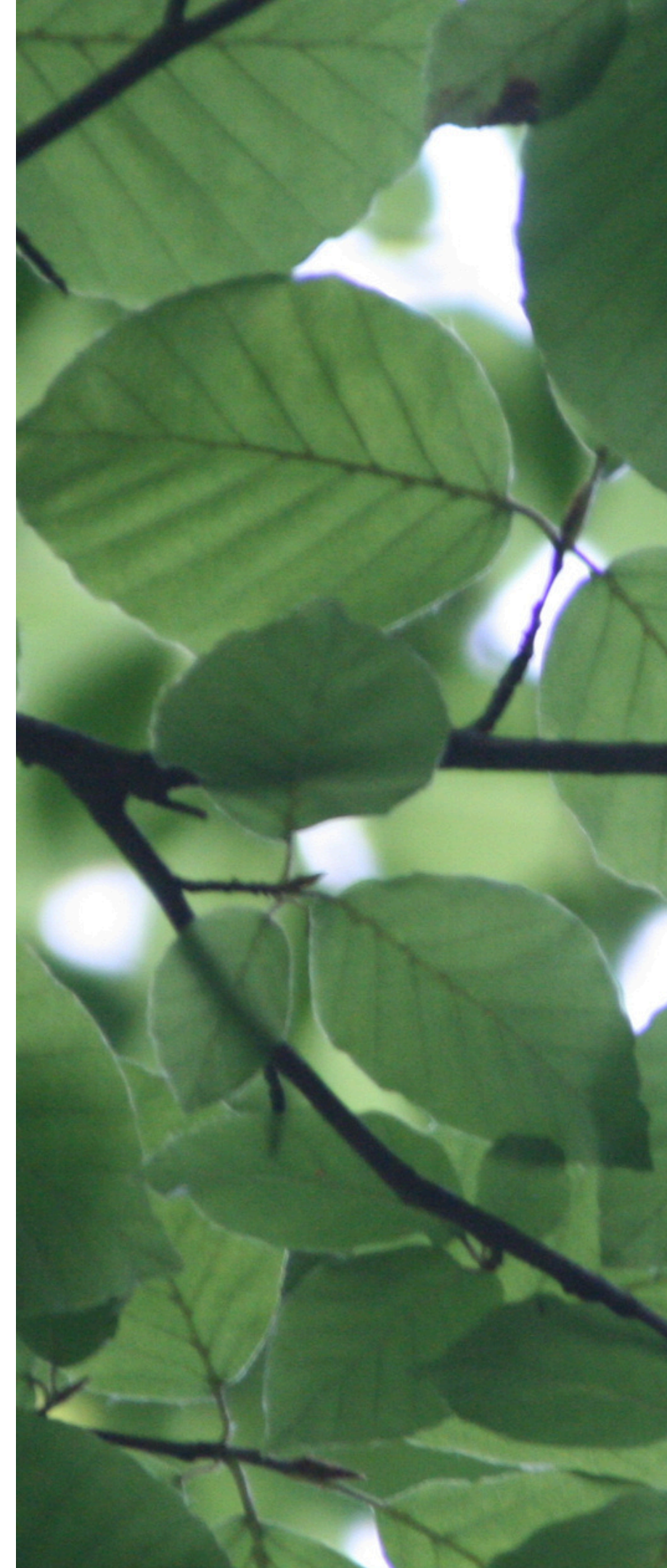
- Installez-vous confortablement et n'hésitez pas à prendre des notes.
- Vous pouvez également prévoir un verre d'eau, un café ou un thé.

Pendant la présentation, je déroule l'ensemble de la masterclass afin de garder un fil conducteur.

À la fin, **un temps sera consacré à vos questions.** Je resterai également disponible après la masterclass pour échanger avec vous.

→ **contact@instinctnaturo.com**

Le replay ainsi que le PDF de présentation vous seront envoyés par e-mail dans la soirée.



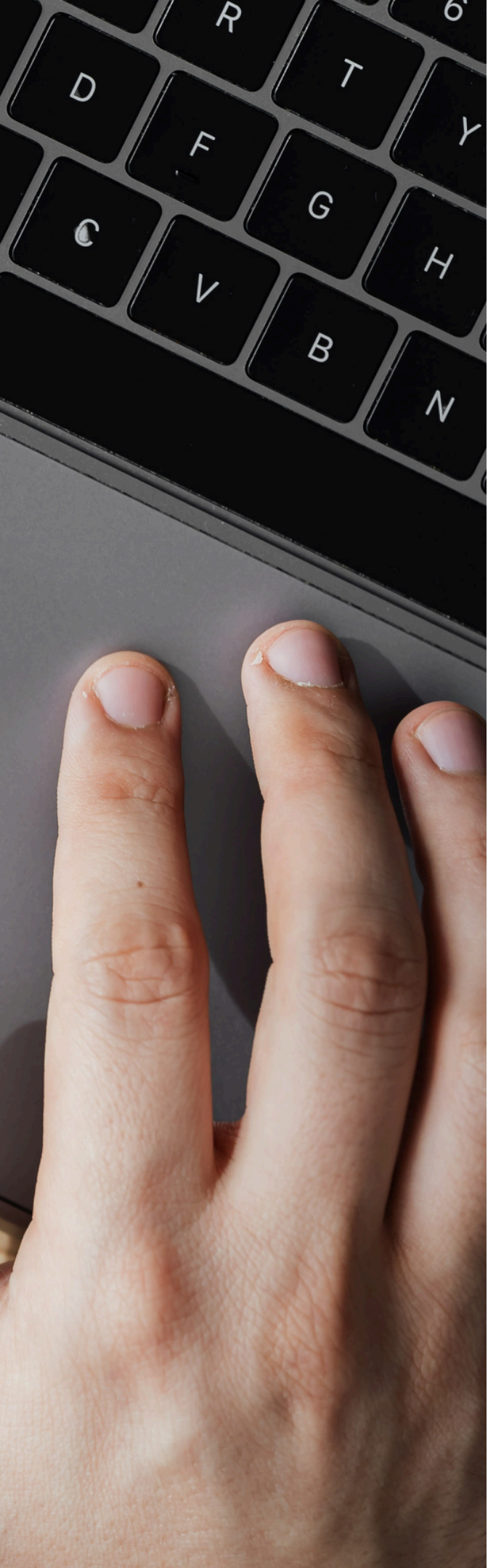


Sommaire

01	La microentreprise
02	L'URSAAF
03	La Compta
04	Facture



La micro-entreprise



Le statut le plus courant : la micro-entreprise

Pourquoi ?

- Comptabilité simplifiée (sans obligation d'un expert comptable)
- Déclaration mensuelle ou trimestrielle
- Charges proportionnelles au chiffre d'affaires
- Pas de TVA sous certains seuils

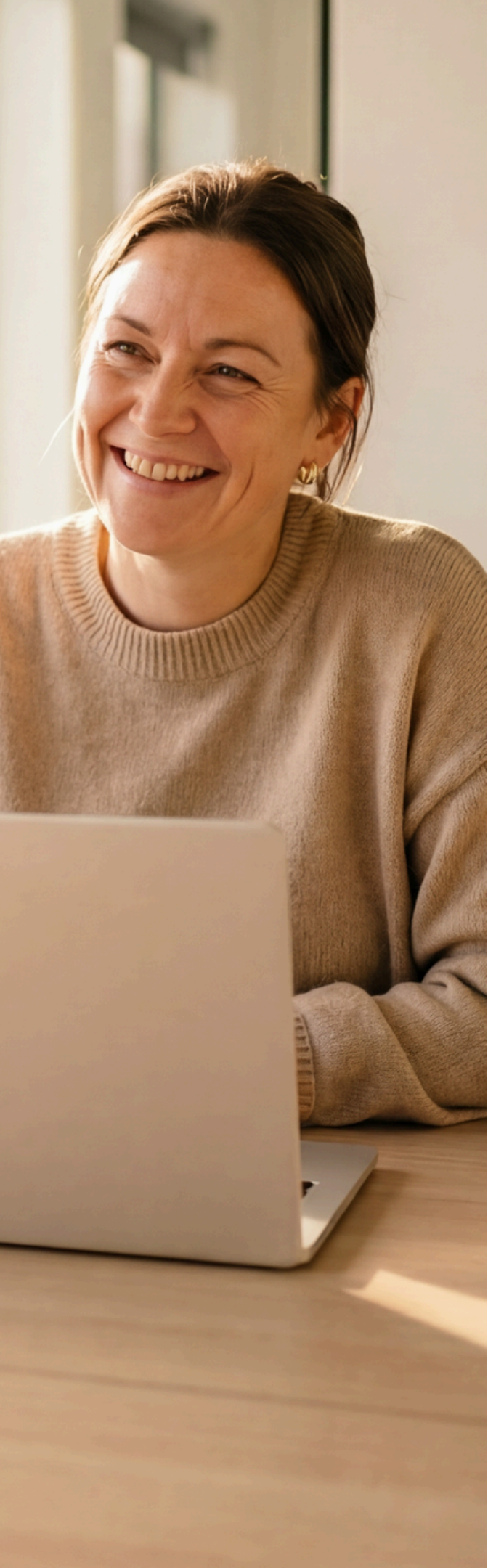
Plafond 2026 (prestations de services = consultations)
≈ 83 600 € de chiffre d'affaires annuel

Avantages

- ✓ Création simple et rapide. (et gratuite !!)
- ✓ Comptabilité allégée (un simple livre des recettes suffit).
- ✓ Déclarations administratives simplifiées (site ursaaf)
- ✓ Cotisations sociales calculées directement sur le chiffre d'affaires encaissé.
- ✓ Peu de formalités de gestion.
- ✓ Idéal pour tester une activité ou démarrer son cabinet.

Inconvénients

- ✗ Impossible de déduire les dépenses professionnelles (loyer, publicité, matériel, logiciels, déplacements, formations...).
- ✗ 83 600 € de chiffre d'affaires annuel (sur les prestations de services)
- ✗ Moins avantageux lorsque l'activité se développe et que les charges deviennent importantes.
- ✗ Le seuil de franchise en base de TVA sous 37 500 €



Depuis janvier 2023, la déclaration de votre activité micro-entreprise se réalise sur :

<https://procedures.inpi.fr/>

Le Guichet électronique des formalités d'entreprises (Guichet unique) est un portail internet sécurisé, auprès duquel toute entreprise sera tenue de déclarer sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités à compter du 1er janvier 2023.

L'INPI a été désigné par le gouvernement comme opérateur de ce site.



Élément	À quoi ça sert ?	Exemple
SIREN	Identifie ton entreprise. Il reste le même toute la vie de ton activité.	123 456 789
SIRET	Identifie chacun de tes établissements. C'est le SIREN + un numéro de 5 chiffres (NIC).	12 345 678 900 017
Code APE	Indique l'activité principale exercée. Il est attribué par l'INSEE à titre statistique.	8690F , 9609Z...



Attention aux arnaques après la création de votre micro-entreprise

Dans les semaines qui suivent la création de votre micro-entreprise, vous allez probablement recevoir plusieurs courriers ou e-mails vous demandant de payer des sommes parfois importantes.

Il s'agit d'arnaques ou de sollicitations commerciales qui cherchent à vous faire croire qu'**un paiement est obligatoire !**

La création d'une micro-entreprise est **gratuite à 100%**

Les 3 organismes officiels sur lesquels vous devez vous appuyer pour gérer votre micro-entreprise sont : (et à qui vous devez payer)

- **L'INPI** : pour créer, modifier ou cesser votre entreprise.
- **L'Urssaf** : pour déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations sociales.
- **Le Service des Impôts des Entreprises (SIE)** : pour toutes vos démarches fiscales (CFE, TVA, etc.).



Les étapes de votre installation

1. Création de la micro-entreprise

Déclaration sur le Guichet Unique



2. Réception de votre immatriculation (15 jours à 1 mois)

SIREN • SIRET • Code APE



3. Création de vos espaces

URSSAF (dès le jour 1) • Impôts professionnels (dans l'année)



4. Obligations

RC Pro (par ex MEDINAT) • Médiateur de la consommation (par ex CNPM)



5. Dès le début de l'activité

Livre des recettes • Facturation • Déclaration URSSAF



L'URSSAF

L'URSSAF : COMMENT ÇA MARCHE VRAIMENT

📌 Ce que beaucoup ne comprennent pas
Tu ne payes PAS des charges fixes.
Tu payes un pourcentage de ton chiffre d'affaires.

Pour les prestations de service :
≈ 25,8 % du chiffre d'affaires

Si CA = 2 000 €

👉 25,8 % de 2 000 € = 516 €
(2 000 × 0,258 = 516 €)

Donc :

- Cotisations sociales = 516 €
- Revenu restant avant impôt sur le revenu = 1 484 € (2 000 – 516 = 1 484 €)



Option pour le versement libératoire

- **2,2% du CA pour les entreprises réalisant des prestations de services**

Vous déclarez et payez votre impôt de manière forfaitaire en même temps que vos cotisations et contributions sociales (dans les déclarations URSAAF)

- Chiffre d'affaires : 2 000 €
- Cotisations sociales (25,8 %) : 516 €
- Versement libératoire (2,2 %) : 44 €

Total versé à l'URSSAF : 560 €

Il reste : 1 440 € avant vos dépenses professionnelles et personnelles.



● Cas 1 : TMI à 11 %

Impôt = $26\,400 \times 11\% = 2\,904\text{ €}$

Versement libératoire = $40\,000 \times 1,7\% = 680\text{ €}$

👉 Ici le versement libératoire est beaucoup plus intéressant.

● Cas 2 : TMI à 0 %

Impôt = 0 €

Versement libératoire = 680 €

👉 Ici le versement libératoire est désavantageux
Car tu aurais payé zéro.



Déclaration URSSAF

Au choix :

- Mensuelle
- Trimestrielle

Vous déclarez uniquement le chiffre d'affaires encaissé.

→ Pas les devis.

→ Pas les factures non réglées.

Si vous n'avez rien encaissé :

→ Déclaration à 0 € (obligatoire).

À savoir

Les cotisations sont calculées sur votre chiffre d'affaires encaissé, sans déduction des dépenses (loyer, matériel, logiciels, assurances, etc.), tant que vous êtes au régime de la micro-entreprise.



La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Un impôt local dû par la plupart des entreprises, même si vous travaillez depuis votre domicile.

Montant : en général, entre 150 € et 600 €, selon la commune.

Exonérations

- Première année civile d'activité : exonération de CFE (mais la déclaration initiale reste à effectuer si elle est demandée).
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € par an : exonération de CFE.

Paiement

- À régler chaque année, généralement en novembre ou décembre.
- À retenir : même en micro-entreprise et même en travaillant de chez soi, la CFE est en principe due, sauf en cas d'exonération (première année ou $CA \leq 5\,000\text{ €}$)



**Un naturopathe qui
“fait un SMIC de CA”**

👉 ne gagne pas un SMIC

Poste	2000€ de CA / MOIS
URSSAF (25,8 %)	516€
Loyer cabinet	300€
Logiciel	40€
Téléphone professionnel	15€
RC Pro	18€
Médiateur de la consommation	5€
Provision CFE	20 € (≈240 €/an)
Reste disponible	1 086€



LA COMPTA



LA COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE

C'est l'une des plus grandes confusions chez les micro-entrepreneurs.

✗ NON, tu n'es pas forcément obligé(e) d'ouvrir un compte bancaire “PRO” vendu par une banque.

Il faut distinguer :

COMPTE BANCAIRE PROFESSIONNEL

Une offre commerciale proposée par une banque aux professionnels.

ET

COMPTE BANCAIRE DÉDIÉ À L'ACTIVITÉ

Un compte utilisé uniquement pour ton activité professionnelle.

💡 **COMPTE PRO ≠ COMPTE DÉDIÉ**

Ce n'est pas la même chose !

En micro-entreprise, un compte bancaire dédié à l'activité devient obligatoire lorsque ton chiffre d'affaires annuel dépasse :

10 000 €

pendant

2 ANNÉES CIVILES CONSÉCUTIVES.

Exemple :

2025 : 12 000 € de CA

2026 : 18 000 € de CA

👉 Tu as dépassé 10 000 € pendant deux années consécutives.

👉 Tu dois disposer d'un compte dédié à ton activité

⚠️ **On parle bien de chiffre d'affaires annuel.**

Pas de bénéfice.

Pas de salaire.



En micro-entreprise, tu dois notamment :

- ✓ Tenir un livre des recettes
- ✓ Établir les factures si montant sup à 25€
- ✓ Conserver tes justificatifs (déclaration ursaaf, facture,... pendant **10 ans**)
- ✓ Suivre ton chiffre d'affaires encaissé
- ✓ Déclarer ton chiffre d'affaires à l'URSAAF.

Selon ton activité, tu peux également être concerné(e) par la tenue d'un registre des achats.

💡 La base de ta comptabilité = tracer l'argent qui entre.

QUE DOIT CONTENIR LE LIVRE DES RECETTES ?

Pour chaque recette, tu dois pouvoir identifier notamment :

DATE	ORIGINE / CLIENT	MONTANT	MODE DE PAIEMENT	JUSTIFICATIF / N de Facture
03/01/2026	Consultation - Mme Dupont Françoise	80€	CB	F2026-001
05/01/2026	Formation - Mr Lefevbre	500€	Virement	F2026-002
08/01/2026	Consultation - Mr Martial	80€	Espèces	F2026-003
10/01/2026	Programme - Mme Rey	200€	CB	F2026-004

MON ORGANISATION COMPTABLE IDÉALE

CHAQUE SEMAINE

- Vérifier les paiements reçus.
- Vérifier les factures.
- Identifier les impayés.

CHAQUE MOIS

- Vérifier le chiffre d'affaires encaissé.
- Vérifier le livre des recettes.
- Télécharger les relevés des plateformes de paiement.
- Classer les justificatifs.
- Mettre de côté les cotisations et impôts anticipés.

CHAQUE TRIMESTRE OU MOIS

- Déclarer le chiffre d'affaires à l'URSSAF selon la périodicité choisie.

CHAQUE ANNÉE

- Vérifier la CFE (Octobre-Novembre)
- Archiver l'année en Janvier.



30 MINUTES DE GESTION RÉGULIÈRE ÉVITENT DES HEURES DE PANIQUE.



Avoir 6 mois de charges d'avance

Ça, c'est le niveau supérieur.

Un naturopathe stable doit avoir :

👉 6 mois de charges fixes en réserve

Exemple

Charges fixes mensuelles :

- RC Pro : 20 €
- Logiciel : 30 €
- Provision CFE : 25 €
- Loyer local : 400 €
- Autres frais (ordinateur, formation, achat exceptionnel) : 100 €

Total charges mensuelles $\approx$ 575 €

6 mois d'avance =

$575 \times 6 = 3\,450$ € (ne pas confondre fond d'urgence pro et perso)



FACTURE

EST-CE OBLIGATOIRE DE FAIRE UNE FACTURE ?

👉 **Entre professionnels : OUI.**

La facturation est obligatoire pour les opérations réalisées entre professionnels.

👉 **Avec un particulier :** cela dépend de la situation et de la prestation.

Pour **les prestations de services**, une note doit notamment être délivrée lorsque le prix est supérieur ou égal à 25 € TTC, ou si le client la demande.

💡 *En pratique, utiliser un logiciel de facturation et tracer toutes ses prestations simplifie énormément la gestion.*

LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Une facture doit notamment comporter :

- La mention « Facture »
- Un numéro unique de facture (dans un ordre chronologique)
- La date d'émission & La date de la prestation
- Ton nom et prénom
- La mention « Entrepreneur individuel » ou « EI »
- Ton adresse professionnelle
- Ton numéro SIREN et TVA (si c'est le cas) → si pro numéro siren
- L'identité du client
- L'adresse du client
- La description de la prestation
- La quantité
- Le prix unitaire
- Le montant total
- Les conditions de paiement (espèce, chèque..)
- La date d'échéance du paiement
- Les mentions relatives aux pénalités de retard lorsque nécessaires

LA MENTION TVA

Si tu bénéficies de la franchise en base de TVA, ta facture doit comporter la mention légale applicable.

 Attention : les règles de facturation évoluent avec la réforme de la facturation électronique.

À compter du 1er septembre 2026, certaines mentions évoluent sur les factures.

 **Toujours vérifier que ton logiciel de facturation est à jour.**

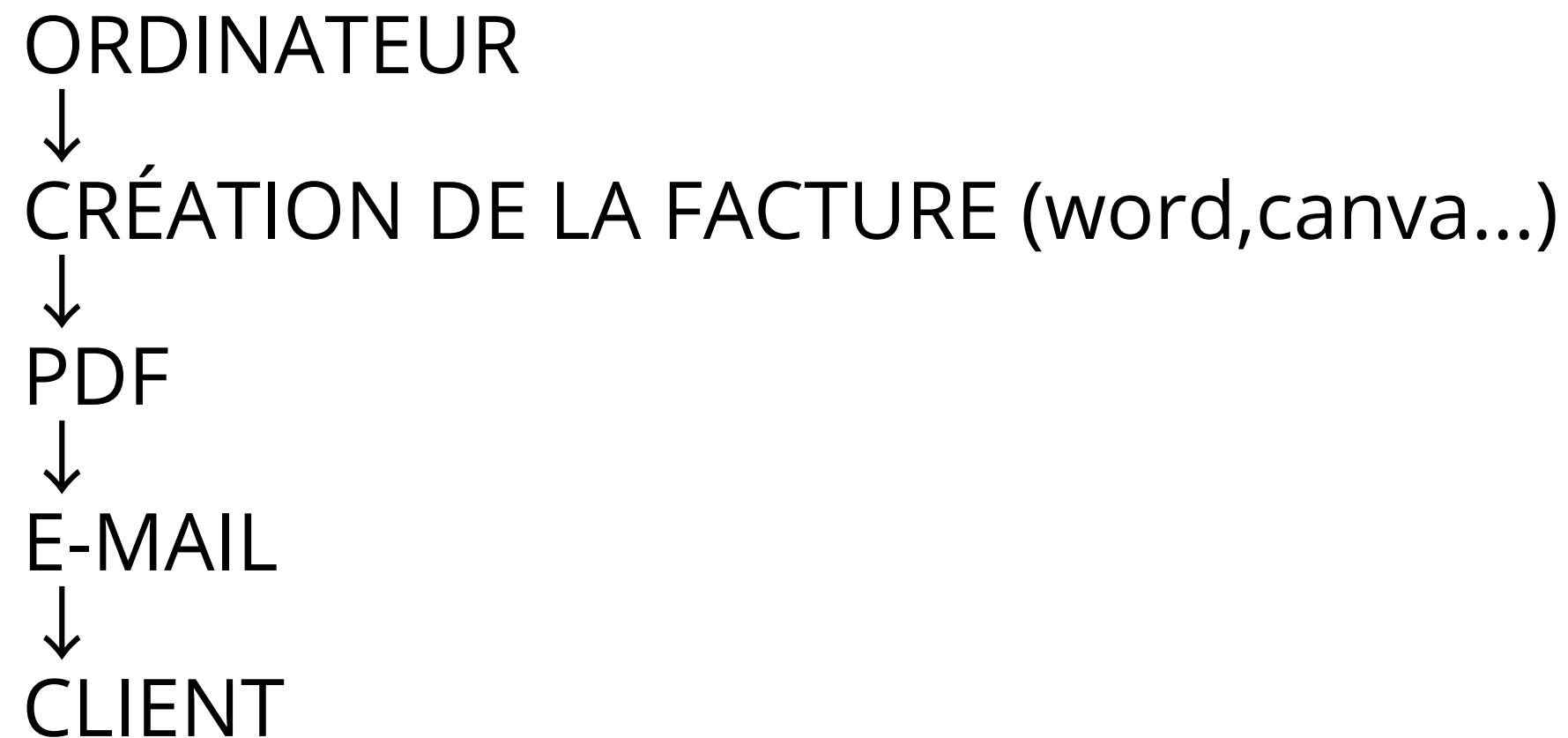
La mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » → « TVA non applicable, art. L. 223-3 du CIBS » à partir du 1er septembre 2026.

UNE FACTURE PDF EST-ELLE UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

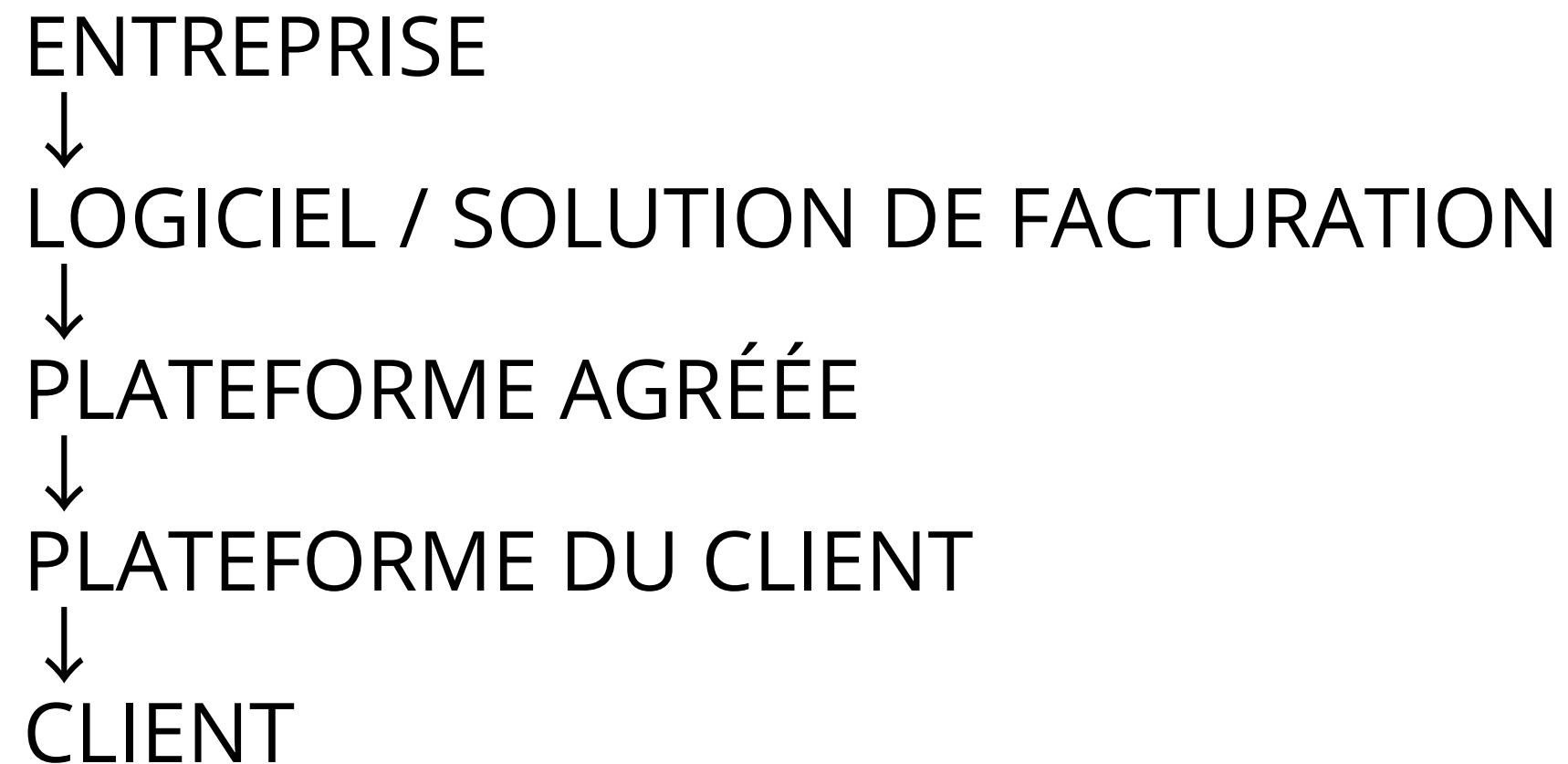
✗ NON !

Créer une facture en PDF et l'envoyer par e-mail ne suffit pas pour parler de « facture électronique » au sens de la réforme

Aujourd'hui :



Avec la facturation électronique :



 **Ce n'est pas seulement le format de la facture qui change. C'est tout son circuit de transmission.**

LE CALENDRIER POUR LES MICRO-ENTREPRISES



1ER SEPTEMBRE 2026

Toutes les entreprises concernées devront être capables de :
👉 **RECEVOIR des factures électroniques**

Cela concerne également les micro-entreprises.

Concrètement, tu devras avoir choisi une plateforme agréée pour recevoir les factures électroniques de tes fournisseurs concernés. Même si tu ne reçois pas de facture, tu dois être en capacité d'en recevoir.

→ L'inscription à une plateforme est OBLIGATOIRE !

LE CALENDRIER POUR LES MICRO-ENTREPRISES



1ER SEPTEMBRE 2027

Les micro-entreprises devront respecter les nouvelles obligations d'émission et de transmission des données entrant dans le champ de la réforme.

👉 **Facturation électronique pour les opérations B2B françaises concernées.**

👉 **E-reporting pour les opérations (B2C)**



2026 = JE DOIS POUVOIR RECEVOIR



2027 = JE DOIS ÉMETTRE / TRANSMETTRE

C'EST QUOI LE E-REPORTING ?

Le e-reporting correspond à la transmission électronique de certaines données de transaction à l'administration fiscale.

Il concerne notamment certaines opérations qui ne passent pas par le circuit de facturation électronique B2B.

Par exemple, selon la situation :

→ opérations avec des particuliers

→ certaines opérations avec des clients ou entreprises à l'étranger



E-INVOICING = TRANSMISSION DE LA FACTURE

E-REPORTING = TRANSMISSION DE DONNÉES

EXEMPLE :

CLIENT 1

 Marie réserve une consultation à 80 €.
Marie est une particulière.

-  Relation B2C
-  Pas de facturation électronique B2B entre deux entreprises.
-  L'opération entre dans les obligations de e-reporting en 2027

CLIENT 2

 Une entreprise te paie 500 € pour animer un atelier.

-  Relation B2B
-  La facture devra passer par le circuit de facturation électronique.

CONCLUSION...

- 1 Le client réserve sa consultation
↓
- 2 Le client paie soit avant, soit après (chèque, espèce, ..)
↓
- 3 Le paiement est encaissé
↓
- 4 La facture est créée et transmise
↓
- 5 La recette est enregistrée (livre des recettes **ET** e-reporting (en 2027)).
↓
- 6 Le chiffre d'affaires encaissé est déclaré à l'URSSAF

 **ENCAISSER → FACTURER → TRACER → DÉCLARER**

LOGICIEL

Outil	À quoi ça sert ?	Prix indicatif
Qonto	Compte professionnel + gestion des dépenses + facturation	9 à 19 €/mois
	Facturation, comptabilité, déclaration ursaaf	Gratuit à ~20€/mois
	Comptabilité, déclarations, compte pro et facturation	Gratuit à ~15€/mois



MERCI DE VOTRE
ÉCOUTE !

POSEZ VOS QUESTIONS